



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

14 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	27
ABSENTS REPRESENTES :	6
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pascal BAILLY

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIELLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia TABIA qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT.

Absent excusé non-représenté :

Mme Marlène STABLO, Mme Emilie LE FAUCHEUX

043/ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE (D.M.) N°1 DU BUDGET DE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n°18 du Conseil municipal du 25 mars 2023 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2024.

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une décision modificative (D.M.) n°1 du B.P. de 2024 ayant essentiellement objet d'actualiser les prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, compte tenu notamment de la notification de la dotation globale de fonctionnement ;

En section de fonctionnement :

- En recettes :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 111 551.94€. Cette somme sera ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 74 Dotations et participations= 99 700.00€
- Chapitre 042 opérations ordre transf. entre section= 1 447 258.42€
- Chapitre 002 Excédent N-1 reporté = 197 864.41€ (réajustement résultat de fonctionnement voté au BP 2024)
- Excédent N-1 reporté = - 633 271.10€ (excédent de fonctionnement capitalisé)

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 111 551.94€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 011 Charges à caractère Général = 286 551.73€
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 5 0000€
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement = 820 000.00€

En section d'investissement :

- En recettes :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 453 271.10€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = 633 271.10€
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement = 820 000.00€

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 453 271.10€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles = 6 012.68€
- Chapitre 040 opérations ordre transf. entre section= 1 447 258.42€

Cette D.M. n°1 s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 1 111 551.94€
En section d'investissement : 1 453 271.10€

VU l'avis favorable de la Commission municipale 17 mai 2024,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 10 juin 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au personnel et aux finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COLAS)**

ADOpte la décision modificative (D.M.) n°1 du Budget de l'année 2024, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 1 111 551.94€
En section d'investissement : 1 453 271.10€

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 04/07/2024
publié ou notifié le 05/07/2024
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 03/07/2024

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.

Commune de Champs-sur-Marne – Conseil Municipal du 26/04/2024

Mairie de Champs-sur-Marne – Mail Jean Ferrat – 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE